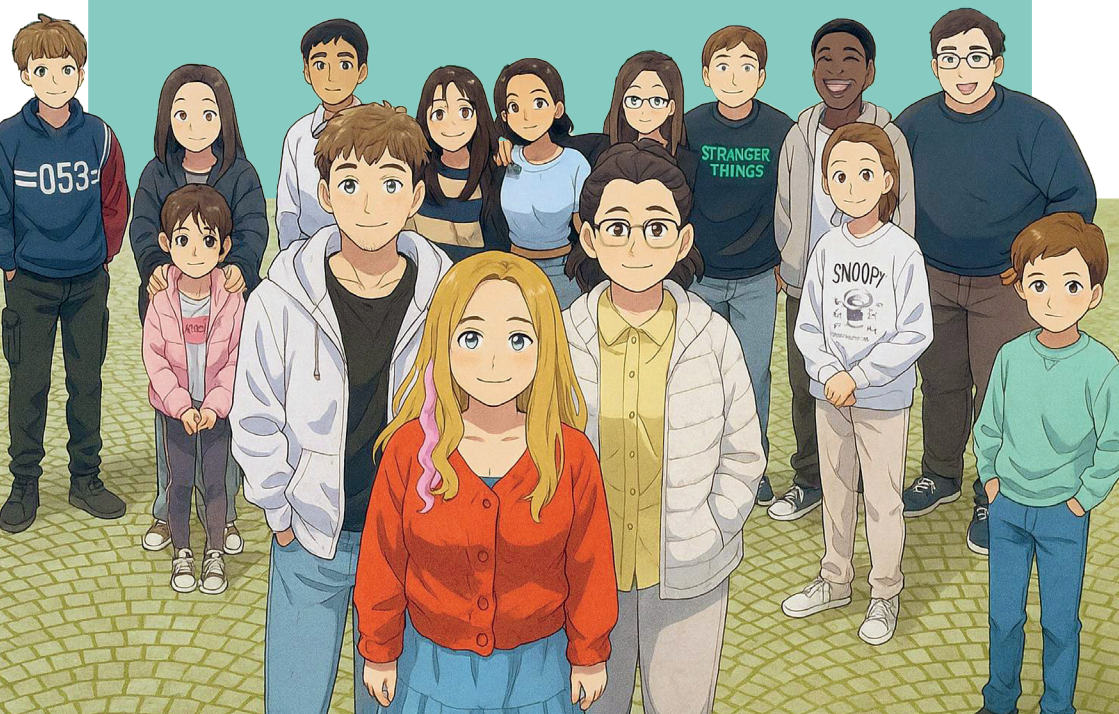


Conseil des jeunes de la protection de l'enfance 47

→ Recommandations de la 1^{re} mandature

2023-2025



Bilan du Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance de Lot-et-Garonne (CJPE47)

→ Pourquoi un Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance a été créé en Lot-et-Garonne ?

Le Département de Lot-et-Garonne a souhaité créer le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance afin de garantir aux enfants bénéficiaires d'une mesure à l'aide sociale à l'enfance (ASE) le droit de s'exprimer et de participer aux décisions qui

les concernent. Ce droit fondamental, inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), est au cœur de cette démarche.

Le CJPE est une instance de participation et un espace de parole dédié aux enfants et aux jeunes bénéficiant d'une mesure à l'ASE qui leur permet de :

- S'exprimer librement et faire entendre leur voix, dans un cadre bienveillant, accompagné et sans jugement ;
- Se rencontrer et partager leur expérience du vécu ;
- Débattre sur des sujets liés à leur parcours, donner leur avis, qu'il soit positif ou critique, et proposer des pistes d'amélioration pour mieux agir et ainsi faire évoluer la protection de l'enfance ;
- Imaginer des projets collectifs, à destination de l'ensemble des enfants et jeunes suivis en protection de l'enfance.

« On peut dire beaucoup de choses, c'est très bien pour apprendre la vie. »

« Le CJPE est une expérience incroyable qui permet aux jeunes d'avoir une voix et de participer activement à l'amélioration du système de protection de l'enfance. C'est un espace où l'on peut partager ses idées, être écouté et agir concrètement pour faire évoluer les choses. C'est aussi une belle opportunité de rencontrer d'autres jeunes qui vivent des situations similaires et de se sentir moins seul »

« ON APPREND DE NOUVELLES CHOSSES QU'ON NE SAVAIT PAS »

« C'est un espace de parole qui est très important. C'est des bons moments où l'on peut parler de sujets qui nous tiennent à cœur sans être jugé et que grâce au CJPE on est écouté et nos propositions sont prises en compte »

« Le CJPE nous permet de partager nos constats sur les problèmes rencontrés, et ce, peu importe le lieu d'accueil. Cela permet de trouver des solutions afin d'améliorer la qualité de vie des jeunes bénéficiant d'une mesure à l'aide sociale à l'enfance »



→ À quoi sert le CJPE47 ?

Leurs paroles, leurs idées et leurs expériences enrichissent les pratiques des professionnels et les orientations des politiques de protection de l'enfance.

C'est aussi un levier pour vivre la citoyenneté et un moyen de sensibiliser tous les adultes (professionnels, élus...) à l'importance de la participation des enfants et des jeunes, et à la nécessité d'écouter leurs avis.

Le CJPE permet d'associer les jeunes de l'ASE à l'amélioration continue de l'accompagnement proposé.



→ Qui a participé au CJPE47 ?

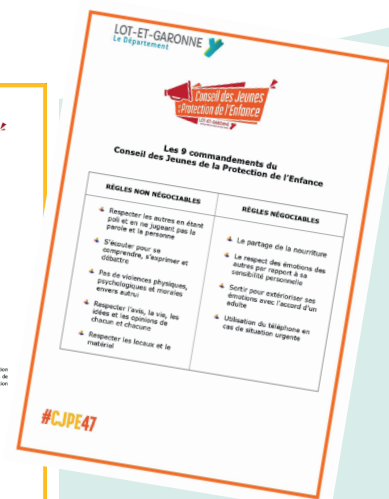
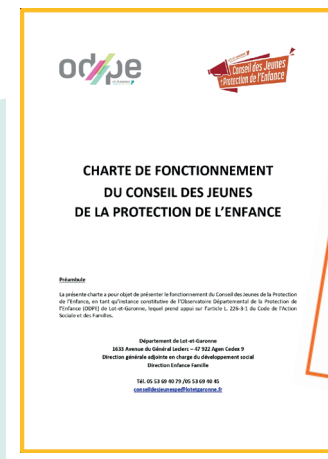
Le CJPE rassemble des enfants et des jeunes volontaires, qui sont accompagnés à domicile, confiés, en accompagnement jeune majeur ou qui l'ont été, qu'ils soient en famille d'accueil, en établissement, ou en logement (semi)autonome ou au domicile familial.

Il est ouvert aux enfants à partir de 8 ans et aux jeunes majeurs jusqu'à 21 ans et plus, même après leur accompagnement.



→ Comment fonctionne le CJPE47 ?

Le CJPE fonctionne avec une charte et des règles de vie élaborées ensemble avec les conseillers et conseillères jeunes.



Chaque conseiller-ère reçoit une convocation par courrier environ un mois avant chaque rencontre, avec toutes les informations pratiques (date, lieu, horaires, etc.).



Comment et par qui est animé le CJPE47 ?

Le CJPE réunit toutes les tranches d'âge en groupes de travail et en plénière. Les animateurs ne sont pas responsables de l'accompagnement des jeunes, cette mission étant assurée par les animateurs de l'association départementale des Francas. Des anciens jeunes placés, devenus adultes, apportent aussi leur soutien. Leur rôle est d'aider les jeunes à prendre du recul, à se sentir écoutés et à formuler leurs idées en propositions collectives.



les francas

de Lot-et-Garonne

L'éducation en mouvement !

Où et quand ont lieu les rencontres ?

La mandature dure 18 mois, avec 10 rencontres organisées les mercredis après-midi ou en journée pendant les vacances scolaires. Les rencontres ont lieu dans différents endroits du département.



Hôtel du Département, Agen



Théâtre Comoedia, Marmande



Maison de la vie associative, Villeneuve-sur-Lot



Base de loisirs, Temple-sur-Lot

Qu'est-ce que le CJPE47 apporte aux jeunes ?

« J'ai aimé pouvoir rencontrer des jeunes de différentes structures de l'Alsé afin de mieux connaître le fonctionnement et essayer de trouver tous ensemble des moyens dans le but d'améliorer la qualité de vie des jeunes concernés par l'Alsé »

« L'expérience vécue au CJPE m'a apporté une confiance en moi et m'a appris à être moins timide. J'ai aimé échanger avec les autres enfants et participer aux projets d'amélioration du placement des enfants et les diverses activités proposées. »

« Cette expérience m'a permis d'en savoir plus sur comment certains établissements fonctionnaient, sur comment certains jeunes pouvaient vivre et surtout elle m'a permis de faire des rencontres et de m'apporter un peu de joie quand j'en avais besoin. Elle m'a aussi apporté le sentiment de servir à quelque chose, de pouvoir aider. Et oui j'ai beaucoup aimé. »

« Cette expérience m'a permis de rencontrer des personnes géniales, ça m'a apporté de la confiance en moi et en mes actes et j'ai aimé le fait de ne pas être jugée et de parler librement »

« LE CJPE M'A APPORTÉ PERSONNELLEMENT LA DÉCOUVERTE DE CERTAINS LIEUX DE VIE ET DU BIEN-ÊTRE. J'AI AIMÉ L'AMBIANCE, LA COMMUNICATION, LES ÉCHANGES AVEC LES AUTRES ET AUSSI J'AI AIMÉ AVOIR PU EXPRIMER MON RESSENTI DE VIVRE EN DEHORS DE CHEZ MES PARENTS ET ÊTRE DANS UN NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL. »

Quelques chiffres de la mandature 2023-2025

10 rencontres organisées

4 lieux de rencontres dans le bassin de vie lot-et-garonnais

5 thématiques identifiées par les jeunes, et 2 sujets approfondis

1 participation au projet « Réussite 47 »

9 commandements (règles du groupe) construits par les jeunes

Des centaines de souvenirs et de moments plaisir !

30 conseillères et conseillers jeunes de la protection de l'enfance engagés en tant que citoyen

25 Près de propositions faites pour améliorer le dispositif départemental de protection de l'enfance

2 interventions dans des écoles de travail social

« J'ai été surpris par l'Hémicycle présenté le premier jour et par la visite du bureau de la Présidente »

« Les moments les plus marquants seraient quand on a passé la journée entière à l'Hôtel du Département et quand on est allé à l'IRTS de Talence »

« Le souvenir m'ayant le plus marqué est le discours lors de « réussite 47 ». J'ai adoré présenter le CJPE à autant de personnes avec un discours que nous avons écrit ensemble »

« Mon souvenir le plus marquant c'est quand on a visité le théâtre »

De quoi parle-t-on au CJPE47 ?

Les thématiques de la mandature 2023-2025

Les jeunes ont identifié cinq thématiques principales à la suite de discussions et de débats en sous-groupes :

- La formation des professionnels en protection de l'enfance
- La relation avec les adultes, l'équipe de professionnels et les institutions
- L'accès aux loisirs et à la culture
- **La santé et le bien-être des jeunes en protection de l'enfance**
- **L'accompagnement de la vie quotidienne**

À travers des moments de jeux pour mieux se connaître et en utilisant la méthode des « 3C : Conserver / Cesser / Créer », les jeunes élaborent des propositions et partagent leur avis sur ces thématiques.

LES FRANCAIS

GROUPE 1

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES JEUNES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CONSERVER	CESSER	CRÉER

La santé et le bien-être des jeunes en protection de l'enfance

→ Définition

- La santé et le bien-être peuvent être **psychologique, physique** ou encore **moral**.
- C'est pouvoir avoir **accès aux soins et aux médicaments** (dentiste, psychologue...) et pouvoir bénéficier d'un suivi médical.
- C'est **prendre en compte le jugement des autres**.
- C'est l'**accès à une alimentation saine** en n'ayant pas seulement des rations insuffisantes.
- C'est **jouer, danser, s'amuser, prendre du plaisir, pratiquer une activité sportive, se sentir bien** et surtout **se sentir à sa place**.
- C'est l'**écoute d'autrui** et des personnes qui nous entourent.





Les constats

Ce qui est aidant ou apprécié

- **La compréhension et le respect** des jeunes vis-à-vis de l'orientation sexuelle.
- **Le fait de disposer de soins remboursés** (médecin, pharmacie, hôpital) et d'avoir des accompagnements avec les professionnels de santé.
- **L'établissement des règles** pour permettre de bien "vivre-ensemble".
- **L'accès à des espaces individuels** avec des personnes de confiance pour se confier et des espaces d'expression pour les jeunes (CVS, réunions jeunes, etc.). **Les transports en commun** permettent de participer et de partager des moments entre jeunes (ex : les taxis à disposition lors des rencontres CJPE).
- L'accès, par moments, à **des espaces pour prendre "soin de soi"**
- **Le fait d'être écouté et compris** par les autres enfants et les professionnels qui entourent les jeunes.
- **Les visites avec la fratrie** pour maintenir le lien avec les proches.
- **La tranquillité pour faire une bonne nuit de sommeil et l'accès à des produits d'hygiène de qualité.**
- **Une alimentation équilibrée**, le fait de pouvoir manger à sa faim et la possibilité pour les jeunes de **participer aux choix des repas.**
- **La possibilité d'avoir des activités sportives** pour se sentir bien dans son corps, se défouler, rester en bonne santé, s'occuper, rencontrer des gens et se faire des amis.
- **Le fait d'entretenir les relations amicales et le contact avec les proches** pour être heureux, sortir de la solitude, se soutenir et partager des expériences.

Ce qui manque ou ne fonctionne pas

- **Ne pas se sentir « attendu » dans un nouveau lieu d'accueil**, que l'attente du changement soit longue et pas soutenue par les adultes.
- **L'objection et les résistances** des professionnels sur l'orientation sexuelle et **sur l'identité.**
- **Le manque de transmission** orale et écrite entre les professionnels **concernant notre santé** (rendez-vous médicaux, gestion du traitement...).
- **L'interdiction des relations amoureuses** dans les lieux d'accueils et le **manque d'explication des règles.**
- **La remise en question de la parole de l'enfant** lorsqu'il se confie, les jugements de valeurs et les doutes des professionnels. « *Il faut permettre aux jeunes de pouvoir s'exprimer et d'être entendu quand ils le veulent et en ont besoin* ».
- **Les diagnostics erronés des professionnels, qui donnent des réponses inadaptées** en fonction de leurs envies, et **manquent de connaissances sur les besoins des enfants en santé mentale.**
- **Les préjugés sur notre image** alors que « *nous souhaitons prendre soin de nous* ».
- **Les stéréotypes et les préjugés sur la Protection de l'Enfance** sont difficiles à vivre.
- **Les séparations brutales dans et avec les fratries.**
- **Des quantités alimentaires insuffisantes et une alimentation peu variée ou de mauvaise qualité.** « *Nous avons parfois faim à la fin des repas* »
- **Les résistantes ou l'absence de soutien des professionnels sur les souhaits d'orientation scolaire.**
- **Les enquêtes sur la vie privée, sur les envies et sur l'entourage** (amis, parents des amis..) qui impactent la vie sociale.



Les propositions

1 Prévoir un temps d'accueil rassurant lors d'un changement d'orientation (explications, présentations, visite des lieux en amont, rencontre avec les jeunes et les professionnels). **Préparer l'arrivée du jeune** dans un nouveau lieu d'accueil avec les professionnels et le jeune lui-même.

4 Expliquer de manière claire les règles pour le bien « vivre-ensemble » dans chaque lieu d'accueil, notamment celles concernant les relations amoureuses : *« On peut aimer qui on veut et devenir qui on veut ».*

Offrir des espaces individuels à chaque jeune avec des personnes de confiance pour s'exprimer et créer des espaces d'expression collective (CVS, réunions jeunes, etc.) pour favoriser la participation et les moments d'échanges entre les jeunes. **Respecter et entendre la parole de l'enfant**, sans jugements de valeurs, dans tous les lieux d'accueil, lorsqu'il a besoin de se confier. *« Nous avons besoin que la parole de l'enfant soit écoutée ».*

14

#CJPE47 / LE BILAN

2 Respecter et comprendre l'orientation sexuelle des jeunes. **Faire intervenir des associations et/ou des professionnels spécialisés** lors de questionnements sur l'identité (genre, qui on est...) lorsque les jeunes concernés en ressentent le besoin.

3 Accompagner les jeunes, s'ils le souhaitent, dans leur parcours de soin : les soutenir, les informer, les amener physiquement si nécessaire. **Permettre à chaque enfant/jeune d'avoir un accès à un suivi médical complet**, incluant dentiste, opticien, prise de sang, gynécologue, ostéopathe... **Proposer systématiquement une rencontre avec un psychologue** dès la première mesure en protection de l'enfance. **Envisager la présence d'animaux de compagnie** dans les lieux d'accueil.

6 Former davantage les professionnels sur la santé mentale et le bien-être des jeunes, ainsi que sur la gestion des émotions (premiers secours, prévention santé environnement, santé mentale, SST...).

8 Mettre en place des affiches informatives, accessibles à tous les enfants et jeunes placés pour avoir accès à l'information lorsqu'on est victimes de préjugés et de stéréotypes et **organiser des actions de sensibilisation** pour lutter contre les représentations sociales négatives sur les jeunes de la protection de l'enfance.

10 Garantir une bonne qualité de sommeil en adaptant les horaires de coucher aux âges des jeunes. **Proposer des activités calmes** avant de dormir (musique, lecture) et **offrir du matériel confortable** pour un sommeil réparateur.

12 Faciliter l'accès aux loisirs et aux activités sportives pour toutes et tous, pour le bien-être physique et mental des jeunes. **Mettre à disposition un budget dédié aux loisirs** (roller, musique, théâtre, etc.) dans chaque lieu d'accueil.

13 Permettre aux enfants de se rendre chez leurs amis quel que soit leur âge et de participer à des événements importants, comme les fêtes d'anniversaire.

7 Créer un budget spécial dans les lieux d'accueil, pour permettre aux jeunes de « prendre soin de soi » (Exemple : coiffeur ou esthéticienne).

9 Limiter les séparations brutales avec la fratrie, permettre aux frères et sœurs d'accompagner l'enfant dans le nouveau lieu d'accueil, et **prendre le temps d'expliquer clairement les droits de visite et les droits de visite et d'hébergement** pour comprendre le sens et les décisions prises. *« La séparation doit être progressive ».*

Améliorer la qualité des aliments, permettre aux jeunes de manger des aliments qu'ils apprécient et mieux adapter les quantités servies. Impliquer les jeunes dans la confection et le choix des repas.

11

14 Soutenir les projets scolaires et d'orientation en offrant un accompagnement adapté à chaque enfant et jeune.

15

LE BILAN / #CJPE47

L'accompagnement de la vie quotidienne des jeunes en protection de l'enfance

→ Définition

- Cela implique les personnes qui sont autour de nous comme les référents, les familles d'accueil, les professeurs et la famille.
- Nous avons besoin de loisirs, de sommeil, d'animaux, de produits d'hygiène et d'argent de poche afin d'être un peu indépendant.
- C'est le besoin d'accéder à la liberté des soins personnels comme le style vestimentaire et aller chez le coiffeur.
- C'est respecter le ressenti et les idées des jeunes.
- Il doit favoriser l'écoute afin que nous ayons confiance envers nos personnes référentes, afin que nous ayons confiance en nous, que l'on se connaisse, que l'on se sente mieux, qu'on n'ouvre notre esprit, qu'on s'aime. En résumé, l'accompagnement de la vie quotidienne doit nous permettre de trouver notre place.



Les constats

Ce qui est aidant ou apprécié

- **L'amour et l'attention des professionnels.** « Nous avons besoin de nous sentir aimé, de nous sentir apprécié, d'être en sécurité, et d'être en confiance pour pouvoir s'exprimer ».
- L'importance **d'avoir de l'argent de poche et de l'argent de vêture** pour réaliser ses achats personnels.
- **Le soutien psychologique des professionnels** pour notre bien-être dans les moments importants dans notre parcours.
- **L'écoute, la compréhension et le respect de nos choix et de nos envies, la valorisation de nos ressources et capacités de la part des professionnels.** « Sentir qu'on nous fait confiance et qu'on croit en nous ».
- **L'entraide entre les jeunes** dans les lieux d'accueils et la **bienveillance**.
- **L'accès à un espace personnel à soi et à des moments d'intimité**, des temps propres à soi quand on vit en collectif.
- **Les activités collectives** qui peuvent être organisées dans les lieux d'accueils avec les professionnels ou les autres enfants et jeunes.



Ce qui manque ou ne fonctionne pas

- **Les violences**, que ce soit les critiques sur le physique, les mauvaises façons de penser et les jugements, les coups et blessures physiques et morales **entre les enfants et jeunes au sein du lieu d'accueil**.
- **La négligence des professionnels** qui amène à la maltraitance. **L'abus d'autorité de l'adulte envers l'enfant et le manque de pédagogie**.
- **Les différences d'attribution de l'argent de poche et de l'argent de vêture selon le type de lieu d'accueil** et des sommes pas harmonisées **en fonction des catégories d'âges**.
- **L'iniquité et le manque d'encouragements et de valorisation par rapport aux réprimandes**.
- **La différence de traitement** entre les enfants et en fonction des genres.
- **Les délais d'autorisations** (de visite, de sorties, de séjours...) **qui sont trop longs** et impactent la vie sociale. « L'attente est trop longue avant qu'on ait une réponse ».
- **Les lenteurs administratives et le manque de réactivité des professionnels dans les démarches** concernant les demandes d'autorisations auprès des représentants légaux. **Le manque d'information et de compréhension en ce qui concerne les actes usuels et non usuels**.
- **Les difficultés et conflits rencontrés avec les autres enfants** dans les lieux d'accueils et **le manque de réponses adaptées de la part des professionnels**.
- **Des règles de vie jugées inadaptées et des punitions portant atteintes à des droits importants pour les enfants et les jeunes.** (Exemple : faire des lignes ; retrait de l'argent de poche, aller au coin, retrait de nourriture...).
- **Le fait que l'intimité ne soit pas toujours respectée** et que des professionnels ou les autres enfants entrent de façon intrusive dans les chambres pendant la nuit, ou sans motifs de justifications.
- **Devoir partager son espace personnel et céder « sa place »** à un autre jeune en cas de relais.
- **Le manque d'effectifs et d'encadrement** en raison de nombreuses absences des professionnels pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes et éviter la surcharge de travail.
- **Le manque de disponibilité des professionnels et de rendez-vous réguliers** avec son éducateur référent ou son référent ASE pour avancer dans son parcours.



Les propositions

1

Pouvoir contacter un tiers de confiance extérieur au lieu d'accueil en cas de nécessité, si des difficultés sont vécues sur son lieu d'accueil.

2

Harmoniser les dispositions financières concernant l'argent de poche et de vêture, avec des montants adaptés selon l'âge et le lieu d'accueil pour plus d'équité de traitement entre les enfants et les jeunes.

4

Fêter les moments importants (anniversaire, Noël, ...) de la vie d'un enfant ou d'un jeune, et créer des temps de partage avec les personnes de la même structure.

3

Associer les jeunes de la protection de l'enfance volontaires à la construction d'un baromètre départemental concernant l'argent de poche et de vêture.

6

Allouer un budget pour les loisirs dans chaque lieu d'accueil, proposer des activités régulières avec les éducateurs et varier les types d'activités proposées pour répondre aux envies et besoins de tou·te·s.

5

Impliquer les enfants dans la préparation des activités communes afin qu'elles soient adaptées à leur âge et qu'elles suscitent l'intérêt de chacun·e.

7

Simplifier les procédures de demande d'autorisation parentale et, selon les situations et pour certains actes, fixer un délai de réponse maximal pour les représentants légaux pour accélérer les réponses.

8

Mener des actions de sensibilisations (rappels réguliers du cadre juridique et des droits de l'homme et des enfants) auprès des jeunes sur leurs droits, et distribuer un fascicule sur les droits et devoirs à chacun·e.

9

Fournir un livret d'accueil propre à chaque établissement dès l'arrivée d'un jeune, pour garantir l'accès à l'information et le respect des règles par toutes et tous.

10

Renforcer la formation continue des professionnels sur la gestion des conflits (Exemple : la gestion des émotions ; situations de crise) et proposer des actions de sensibilisations menées par des « experts du vécu » ou des jeunes de la protection de l'enfance eux-mêmes.

12

Permettre à chaque enfant et jeune d'avoir une chambre individuelle ou un espace à soi, et autoriser la décoration et la personnalisation de sa chambre, pour « avoir une vie normale ».

11

Adapter les sanctions en fonction de la gravité des faits et associer les jeunes à la construction des règles de vie (sorties, relations, téléphone, horaires...) afin qu'elles soient comprises et adaptées en fonction de l'âge et du comportement de chacun·e.

13

Avoir une prise en charge de qualité et sur le long terme avec des éducateurs et référents ASE stables, pour que chaque enfant puisse être accompagné et soutenu dans la construction de son projet, avec l'aide d'un adulte de confiance.

Des jeunes qui font école : le CJPE au sein des formations sociales

Interventions en école du travail social

Les jeunes ont également eu l'opportunité d'intervenir à deux reprises dans des écoles du travail social, auprès d'étudiants et de futurs professionnels.

À travers ces échanges, ils ont pu présenter le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE), témoigner de leur engagement citoyen et valoriser la démarche de participation qu'ils portent. Une première intervention a eu lieu à l'ADES à Marmande, et une seconde à l'IRTS à Talence.

Ces interventions ont permis de faire vivre le CJPE au-delà de ses propres temps de rencontre, en le rendant visible et inspirant dans des espaces de formation, tout en sensibilisant les professionnels de demain à l'importance de la parole des jeunes et de leur place dans les politiques publiques.



S'engager ici, rayonner ailleurs : des jeunes engagés et ambassadeurs de la participation, du Lot-et-Garonne à Paris

Participation au projet « Réussite 47 »



Les jeunes ont eu l'occasion de participer à l'organisation du projet « Réussite 47 », un événement départemental rassemblant professionnels, élus et jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance, autour de la réussite éducative. À cette occasion, ils ont pu prendre la parole en public pour présenter le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance, expliquer sa genèse, ses objectifs et témoigner de leur engagement.

Festival International du Droit des Enfants et de la Citoyenneté (FIDEC)

Plusieurs jeunes du CJPE ont également eu l'opportunité de participer au Festival International du Droit des Enfants et de la Citoyenneté (FIDEC). Ce temps fort leur a permis de séjourner à Paris pour valoriser la démarche de participation portée dans le département, en mettant en lumière le rôle central donné à la parole des jeunes dans les politiques publiques de protection de l'enfance. Ils ont



également pu visiter des monuments emblématiques de la capitale, rencontrer d'autres jeunes engagés dans des formes diverses de démarches participatives et d'instances de représentation, et vivre des temps d'échanges très riches, marqués par l'écoute, la curiosité et la reconnaissance mutuelle pour présenter le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance, expliquer sa genèse, ses objectifs et témoigner de leur engagement.





#CJPE47

Pour plus d'informations,
consulte le site lotetgaronne.fr

Contact : conseildesjeunespe@lotetgaronne.fr